



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023

Convocation du : 24 mars 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.043

FINANCES
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2023

Autorisation - Approbation

☪

Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2023.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations.

En 2022, un dialogue de gestion a été engagé avec les associations afin d'examiner au mieux les besoins de chaque structure, en prenant en considération les activités. Ce dialogue se poursuivra en 2023 pour calibrer au plus juste les dotations à servir.

Dans l'attente de ces rencontres, et notamment pour les associations auxquelles la ville d'Armentières verse traditionnellement ses subventions mensuellement (ou la participation en Chèques Emploi Associatif), ou avec lesquelles elle est liée par une convention d'objectifs, il est prévu, à ce stade de la procédure, de plafonner les montants à 75 % du montant perçu en 2022. Il sera proposé de délibérer sur le solde des subventions 2023 à l'issue des rencontres avec les associations.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant Perçu 2022</u>	<u>Montant provisoire proposé 2023</u>	<u>1^{er} Trimestre 2023 déjà perçu</u>	<u>Solde provisoire proposé 2023</u>
6574/33	Le Vivat	339 697 €	254 773 €	84 924 €	169 849 €
6574/422	Centre Social Salengro	145 751 €	109 313 €	36 438 €	72 875 €
				50 000 € *	
	Centre Social les 4 Saisons	157 257 €	117 943 €	39 314 €	78 629 €
6574/40	Club de loisirs Léo Lagrange - subvention fonctionnement	224 721 €	168 541€	51 118 €	117 423 €

Jeunesse Athlétique Armentéroise (1)(plus 40 000€ d'avance sur subvention 2023) versés en 2022	79 024 €	29 268 € (1)	9 756 €	19 512 €
- chèques emploi associatifs	20 700 €	15 525 €	5 175 €	10 350 €
Société La Jeune Garde - subvention fonctionnement	5 331 €	3 998 €	1 333 €	2 665 €
- chèques emploi associatifs	11 700 €	21 600 €	7 200 €	14 400 €
Sports Ouvriers Armentérois Basket (2) (plus 50 000€ d'avance sur subvention 2023) versés en 2022	97 338 €	35 504 € (2)	6 835 €	28 669 €

* Les 50 000 € supplémentaires versés au Centre Social Salengro au cours du 1^{er} trimestre correspondent au soutien de la Ville d'Armentières pour le projet de création de l'Entreprise à But d'Emploi dans le cadre du Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (délibération DE23.021 du 9 février 2023).

Ces subventions seront versées en neuf mensualités, de Avril à Décembre 2023, sauf pour la JAA et les SOA Basket.

Pour la JAA et les SOA Basket, ces subventions seront versées en trois mensualités, de Avril à Juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

N'ont pas pris part au vote :

Pour Le Vivat : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Hans LANDLER.

Pour le Centre Social Salengro : Lahcem AIT EL HAJ

Pour le Centre Social les 4 Saisons : Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Christiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON

Pour le Club de Loisirs Léo Lagrange : Jean-Louis MERTEN

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 059-215900176-20230330-DE23043-DE



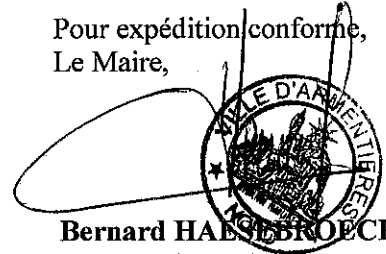
ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bailleul'.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAINBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille